



PUBLICS

Les personnels concevant et/ou réalisant des procédures contraignantes pour les animaux : ExpeFS-F1 Fonction Concepteur

Les personnels appliquant des procédures contraignantes pour les animaux : ExpeFS-F2 Fonction Applicateur.



PRÉREQUIS

Fonction Concepteur :

Être titulaire d'un diplôme sanctionnant un minimum de 5 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques ou être personnel en activité ayant validé 2 années d'études supérieures dans une discipline scientifique relative à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques, et un minimum de 5 années d'expérience professionnelle sous la responsabilité directe d'une personne Concepteur.

Fonction Applicateur :

Aucun prérequis de diplôme n'est obligatoire. Il faut justifier d'une affiliation à une structure compétente en utilisation d'animaux à fins scientifiques, et opérer dans le cadre de projets autorisés, conçus par une personne Concepteur.

Suivi de tout ou partie de la formation pour extension de compétences :

Avoir déjà validé une formation à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques (module de base et module complémentaire spécifique).



© P. Rousseau

FORMATIONS HAUTEMENT SPÉCIALISÉES

UTILISATION DES ANIMAUX DE LA FAUNE SAUVAGE NON HÉBERGÉE À DES FINS SCIENTIFIQUES

Formation professionnelle portée par le MNHN en partenariat avec le CNRS et l'OFB
La formation est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture, n°R-75-MNHN-FI/2-15 (05/04/2022)

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître la réglementation et les principes éthiques de Remplacement - Réduction - Raffinement (3R) applicables à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques, adaptés à la faune sauvage non hébergée.
- Identifier le champ réglementaire d'application propre à ses pratiques.
- Connaître les méthodes alternatives permettant d'éviter le recours aux animaux vivants.
- Veiller au bien-être animal de la capture au retour en milieu naturel.
- Anticiper et réduire le stress et la douleur chez l'animal utilisé.
- Rédiger une demande d'autorisation de projet utilisant des animaux à fins scientifiques.

PROGRAMME

La formation est composée de deux modules :

UN MODULE DE BASE

Constitué de cours théoriques (25 heures pour la fonction Concepteur, 14 heures pour la fonction Appicateur), ce module a vocation à vous faire acquérir la maîtrise des cadres réglementaires et éthiques (principes 3R) encadrant l'UAFS.

En pratique, cela se matérialisera par la connaissance des méthodes permettant d'éviter ou de réduire le recours aux animaux à fins scientifiques (méthodes alternatives).

Les rappels de biologie (anatomie, physiologie, éthologie, écologie) nous amèneront ensuite à définir les principaux points limites à concevoir et mettre en œuvre pour raffiner vos projets (réduire la contrainte sur les animaux), points limités qui détermineront les méthodes d'analgésie, sédation, anesthésie et euthanasie à mettre en œuvre le cas échéant.

UN MODULE COMPLÉMENTAIRE SPÉCIALISÉ

Constitué des rappels de cours théoriques et leur mise en œuvre pratique (17h de cours, 4h de travaux dirigés, et 11h de démonstrations pratiques sur le groupe d'espèces choisi par l'apprenant), ce module a vocation à compléter l'apport théorique du module de base par des savoirs complémentaires, spécifiques des principaux groupes de vertébrés sauvages terrestres utilisés (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens).

Ces savoirs complémentaires portent principalement sur les méthodes de capture-contention-marquage, de prélèvements de tissus biologiques, de suivi et gestion sanitaire et d'hébergement temporaire. L'assimilation des savoirs théoriques sur les signes de stress et points limites, l'analgésie, la sédation, l'anesthésie, l'euthanasie, est approfondie, et les savoir-faire afférents à acquérir sont démontrés dans les démonstrations pratiques.

Enfin, l'ensemble des compétences acquises sont mobilisées lors d'une matinée de travaux dirigés, portant sur la rédaction d'une demande d'autorisation de projet. La formation se termine par un examen écrit.



DATES ET DURÉE

Modules de base

- > Fonction Concepteur, distanciel :
25 heures /
du 18 au 22 mars 2024
et du 25 au 29 mars 2024
- > Fonction Appicateur, distanciel :
14 heures /
du 19 au 22 mars 2024
et du 25 au 29 mars 2024

Modules complémentaires

17h de cours préparant à la pratique
+ 15h de démos et travaux dirigés,
identiques pour les fonctions
Concepteur et Appicateur

- > CEBC :
du 24 au 28 juin 2024
et/ou du 2 au 6 septembre 2024
- > SETE :
du 9 au 13 septembre 2024



LIEU

- > CEBC :
Centre d'Études Biologiques de
Chizé, Villiers-en-Bois
- > SETE :
Station d'écologie théorique et
expérimentale, Moulis



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Pierre-Yves Henry, professeur
MNHN - UMR 7179 - Mécanismes
adaptatifs et évolution



INSCRIPTION

Modalités de candidature :

Les candidatures se feront en ligne sur l'application e-candidat <https://apps.mnhn.fr/ecandidat-fc/> du 25/09/2023 au 09/01/2024

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Le Muséum étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. formation-continue@mnhn.fr



TARIFS

Fonction Concepteur

- > Agent de l'État, établissements publics, organismes reconnus d'utilité publique ou d'intérêt général : **2 171 €**
- > Salarié de structures privées : **4 342 €**
- > Doctorant : **1 400 €**

Fonction Applicateur

- > Agent de l'État, établissements publics, organismes reconnus d'utilité publique ou d'intérêt général : **2 025 €**
- > Salarié de structures privées : **4 050 €**
- > Doctorant : **1 400 €**

Extension de compétences

- > Tarif horaire : **15 €** heure module de base et **50 €** heure module complémentaire
- > Frais hébergement pour le module complémentaire : **54 €** /nuit

MÉTHODES MOBILISÉES

Modalités pédagogiques :

Le module de base théorique a lieu en distanciel. Le module complémentaire a lieu en station de terrain. Les enseignements sont composés de cours théoriques, travaux pratiques sur modèles expérimentaux, préparation d'une Demande d'Autorisation de Projet (DAP). Dans le cadre des obligations de formation pour maintien de compétences ou équivalences internationales, il est possible de ne suivre que certains enseignements choisis dans le programme proposé.

Des ressources pédagogiques seront mises à disposition des apprenants sur la plateforme d'enseignement à distance du Muséum.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation repose sur 2 épreuves écrites, sur une durée totale de 2h, à la fin du module complémentaire :

Pour valider la formation, une note moyenne minimale de 12/20 doit être obtenue. En cas d'échec à l'examen (<12/20), le responsable pédagogique décide des options qui sont proposées: repasser tout ou partie de l'examen, ou re-suivre tout ou partie des enseignements avec besoin de repasser l'examen.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation continue permet d'acquérir et / ou maintenir les compétences réglementaires, techniques, et les connaissances nécessaires, pour une pratique respectueuse du bien-être des animaux utilisés dans des projets de recherche, et de la réglementation afférente, en France.

PARTENAIRES



CONTACT

Pour toute question ou demande de devis sur cette formation, vous pouvez contacter :

formation-continue@mnhn.fr